

DÉLIBÉRATION N°CP 2021-325

DU 22 SEPTEMBRE 2021

SOUTIEN AUX MOBILITÉS DURABLES : OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des transports ;

VU le code de la route ;

VU le code de la commande publique ;

VU la loi d'orientation des mobilités (LOM) votée par l'assemblée nationale le 19 novembre 2019 ;

VU la délibération n° CR 36-14 du 19 juin 2014 approuvant le Plan de déplacements urbains de la région Île-de-France ;

VU la délibération n° CR 37-14 du 19 juin 2014 relative à la politique régionale en matière de sécurité routière ;

VU la délibération n° CP 2015-175 du 9 avril 2015 approuvant la convention type relative à la politique régionale de sécurité routière-investissement ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » ;

VU la délibération n° CP 2017-54 du 9 mars 2017 approuvant le Plan « anti-bouchon et pour changer la route », actualisée notamment en faveur de l'électromobilité par délibération n° CR 2019-047 du 21 novembre 2019 ;

VU la délibération n° CR 2017-77 du 18 mai 2017 relative au Plan Vélo régional ;

VU la délibération n° CP 2018-192 du 30 mai 2018 approuvant l'adaptation du plan vélo régional, et adoptant la convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) type ;

VU la délibération n° CP 2019-084 du 19 mars 2019 relative à l'appel à projet « Vélo du quotidien » et à la mise en œuvre du plan vélo régional ;

VU la délibération n° CP 2020-272 du 27 mai 2020 approuvant le dispositif de soutien au RER-V et l'adaptation du plan vélo régional

VU la délibération n° CP 2020-355 du 23 septembre 2020 relative à la mise en œuvre du CPER et du plan anti-bouchon et pour changer la route ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CP 2021-253 du 20 juillet 2021 approuvant le cahier des charges du RER-V et l'actualisation du dispositif de soutien au RER-V ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la séance du 14 mars 2018 de la Conférence Territoriale de l'Action publique ;

VU le budget de la région d'Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission des transports et des mobilités ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n° CP 2021-325 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif « Plan vélo régional – Soutien régional aux projets cyclables » au financement des projets détaillés en annexe 1 (fiches projets) à la présente délibération par l'attribution de vingt-six subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1 674 105,38 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n° CR 2017-77 du 18 mai 2017 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 1 674 105,38 € disponible sur le chapitre 907 « Environnement » - code fonctionnel 78 « Autres actions » - programme HP 78-001 « Circulations douces » - action 17800101 « Réseaux verts et équipements cyclables » du budget 2021.

Article 2 :

Décider de participer au titre du dispositif « Soutien régional au RER-V » au financement d'une étude comparative des variantes possibles sur le secteur nord de la ligne D1 conduite par le Département du Val d'Oise, détaillée en annexe 1 (fiches projets) à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **50 580 €**.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n° CP2020-272 du 27 mai 2020 et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de 50 580 € disponible sur le chapitre 907 « Environnement » - code fonctionnel 78 « Autres actions » - programme HP 78-001 « Circulations douces » - action 17800101 « Réseaux verts et équipements cyclables » du budget 2021.

Article 3 :

Décide de participer au titre de l'annexe 6 à la délibération n° CR 37-14 du 19 juin 2014 relative à la politique régionale de sécurité routière, au financement du projet détaillé en annexe 1 (fiches projets) à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **2 790 €**.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n° CP 15-175 du 09 avril 2015 et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de 2 790 € disponible sur le chapitre 908 « Transports » - code fonctionnel 825 « Sécurité routière » - programme HP 825-004 « Aménagements de sécurité » - action 18200403 « Aménagements de sécurité sur voiries communales » du budget 2021.

Article 4 :

Autorise, la prise en compte de dépenses éligibles à l'attribution de subventions à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans la fiche projet n°18200403 en annexe à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par la délibération n° CR 2021-55 du 21 juillet 2021.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉRESSE

Acte rendu exécutoire le 23 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 23 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1117302-DE-1-1) et affichage ou notification le 23 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 - FICHES PROJET

**DOSSIER N° EX058268 - SR - SECURISATION DES ABORDS D'ÉCOLES - COMMUNE DE VAUREAL
(95)**

Dispositif : Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des personnes les plus vulnérables (n° 00000759)

Délibération Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Imputation budgétaire : 908-825-204142-182004-200

Action : 18200403- Aménagements de sécurité sur voiries communales

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des personnes les plus vulnérables	9 300,00 € HT	30,00 %	2 790,00 €
	Montant total de la subvention		2 790,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUREAL
Adresse administrative : 1 PLACE DU COEUR BATTANT
95490 VAUREAL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sylvie COUCHOT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 15 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet consiste à sécuriser les abords d'écoles. Afin de garantir la sécurisation pour la prochaine rentrée scolaire, les travaux doivent être réalisés au cours de l'été.

Description :

La ville souhaite sécuriser ses groupes scolaires grâce à un mobilier urbain (barrières et potelets) spécifique très visible des usagers de la route, afin d'inciter à la vigilance et à une modération de la vitesse.

Les aménagements permettront de :

- alerter l'automobiliste sur la rencontre probable de piétons et plus particulièrement d'enfants de jour comme de nuit et par temps difficile (neige, pluie...),
- repérer rapidement les passages piétons à proximité des écoles,
- développer les déplacements piétons.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

L'opération est éligible à la politique régionale de sécurité routière, et plus particulièrement au dispositif 2 "Actions visant à renforcer la sécurité des usagers les plus vulnérables et à limiter les comportements à risque", point 1 "Sécurisation de traversée de voies routières par les usagers les plus vulnérables aux abords immédiats des établissements recevant du public".

Coût de l'opération (et base subventionnable) : 9 300 € HT

Taux de subvention : 30 %

Montant de la subvention régionale : 2 790 €

Localisation géographique :

 VAUREAL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	9 300,00	100,00%
Total	9 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	2 790,00	30,00%
Subvention Département du Val d'Oise (sollicitée)	3 720,00	40,00%
Fonds propres restant à la charge du maître d'ouvrage	2 790,00	30,00%
Total	9 300,00	100,00%

DOSSIER N° EX058258 - VELO- REVISION PLAN VELO - VERRIERES LE BUISSON (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	50 000,00 € HT	50,00 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON

Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
91370 VERRIERES LE BUISSON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur François Guy TREBULLE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 30 septembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Verrières-le-Buisson souhaite initier la révision de son plan vélo qui date de 2012 dans le cadre d'un groupement de commandes réalisé avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération.

Le nouveau plan vélo de la commune de Verrières-le-Buisson devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien, et reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la «cyclabilité» du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un programme d'action sur trois ans sera défini pour mettre en oeuvre ce plan vélo

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €

Le coût du plan vélo de la commune de Verrieres-Le-Buisson étant de 50 000€ HT, l'ensemble des dépenses est subventionnable.

Le montant de la subvention est donc de $50\ 000\text{€} \times 0,5 = 25\ 000\text{€}$

la commune sollicite également une subvention de 10 000€ auprès de l'Ademe.

Le reste à charge pour la commune sera donc de:

$50\ 000\text{€} - 25\ 000\text{€} (\text{Région}) - 10\ 000\text{€} (\text{ADEME}) = 15\ 000\text{€}$ soit 30% .

Localisation géographique :

 VERRIERES-LE-BUISSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	25 000,00	50,00%
Subvention ADEME (sollicitée)	10 000,00	20,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	15 000,00	30,00%
Total	50 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058270 - VELO-ELABORATION PLAN VELO- MONTLHERY (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	50 000,00 € HT	50,00 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTLHERY
Adresse administrative : 1 RUE BLANCHE DE CASTILLE
91310 MONTLHERY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude PONS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Montlhery souhaite se doter d'un plan vélo qui devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Ce plan vélo sera réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes réalisé avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération.

Ce projet reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la «cyclabilité» du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €

Le coût du plan vélo de la commune de Montlhery est de 50 000€ HT

Le montant de la subvention est donc de $50\ 000\text{€} \times 0,5 = 25\ 000\text{€}$

Localisation géographique :

 **MONTLHERY**

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	25 000,00	50,00%
Fonds propres restant à la charge du maître d'ouvrage	25 000,00	50,00%
Total	50 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058275 - VELO- ELABORATION PLAN VELO- LONGJUMEAU (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	50 000,00 € HT	50,00 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LONGJUMEAU
Adresse administrative : 6 BIS RUE LEONTINE SOHIER
91160 LONGJUMEAU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sandrine GELOT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 9 janvier 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Longjumeau souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la «cyclabilité» du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €

Le coût du plan vélo de la commune de Longjumeau est de 50 000€ HT

Le montant de la subvention est donc de $50\ 000\text{€} \times 0,5 = 25\ 000\text{€}$

La commune sollicite également une subvention de 10 000€ auprès de l'Ademe.

Le reste à charge pour la commune sera donc de:

$50\ 000\text{€} - 25\ 000\text{€} (\text{Région}) - 10\ 000\text{€} (\text{ADEME}) = 15\ 000\text{€}$ soit 30% .

Localisation géographique :

 LONGJUMEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	25 000,00	50,00%
Subvention ADEME (sollicitée)	10 000,00	20,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	15 000,00	30,00%
Total	50 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058288 - VELO- ELABORATION PLAN VELO - LINAS (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	40 000,00 € HT	50,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LINAS

Adresse administrative : MAIRIE DE LINAS
91310 LINAS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Christian LARDIERE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 30 novembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Linas souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commande avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la « cyclabilité » du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €.

Le coût du plan vélo de la commune de Linas est de 40 000€ HT.

Le montant de la subvention est donc de 40 000€ x 0,5 = 20 000€

La commune ne sollicite pas d'autre subvention.

Localisation géographique :

 LINAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	40 000,00	100,00%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	20 000,00	50,00%
Fonds propres restant à la charge du maître d'ouvrage	20 000,00	50,00%
Total	40 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058300 - VELO- ELABORATION PLAN VELO- ORSAY (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	50 000,00 € HT	35,96 %	17 977,50 €
	Montant total de la subvention		17 977,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORSAY
Adresse administrative : 2 PLACE DU GENERAL LECLERC
91400 ORSAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur David ROS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune d'Orsay souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la « cyclabilité » du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €, sans que l'ensemble des subventions ne représente plus de 70% du montant des travaux.

Or, le coût du plan vélo de la commune d'Orsay est de 59 925€ HT, aussi le calcul de la subvention s'appliquera au plafond des dépenses subventionnables.

Par ailleurs, la commune sollicite une subvention de 23 970€ à l'ADEME et le reste à charge pour le maître d'ouvrage doit être de 30% minimum

Donc la subvention région est de :
 $59925 \text{ €} \times 70\% - 23970\text{€} = 17\,977,50 \text{ €}$ soit 35,96% des dépenses subventionnables et 30% du montant total.

Localisation géographique :

 ORSAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	59 925,00	100,00%
Total	59 925,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	17 977,50	30,00%
Subvention ADEME (sollicitée)	23 970,00	40,00%
Fonds propres restants la charge du maître d'ouvrage	17 977,50	30,00%
Total	59 925,00	100,00%

DOSSIER N° EX058304 - VELO- ELABORATION PLAN VELO - VILLEJUST (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	40 000,00 € HT	50,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DE VILLEJUST

Adresse administrative : 6 RUE DE LA MAIRIE
91140 VILLEJUST

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Villejust souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la « cyclabilité » du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €

Le coût du plan vélo de la commune de Villejust est de 40 000€ HT

Le montant de la subvention est donc de 40 000€ x 0,5 = 20 000€

La commune sollicite également une subvention de 8 000€ auprès de l'Ademe.

Le reste à charge pour la commune sera donc de:

40 000€ - 20 000€ (Région) - 8 000€ (ADEME) = 12 000€ soit 30% .

Localisation géographique :

 VILLEJUST

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	40 000,00	100,00%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	20 000,00	50,00%
Subvention ADEME (sollicitée)	8 000,00	20,00%
fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	12 000,00	30,00%
Total	40 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058306 - VELO- ELABORATION PLAN VELO - GOMETZ LE CHATEL (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	30 000,00 € HT	50,00 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GOMETZ LE CHATEL

Adresse administrative : 76 RUE SAINT NICOLAS
91940 GOMETZ LE CHATEL

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Lucie SELLEM, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Gometz-Le-Chatel souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la « cyclabilité » du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :


Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €.

Le coût du plan vélo de la commune de Gometz-Le-Châtel est de 30 000€ HT.

Le montant de la subvention est donc de 30 000€ x 50% = 15 000€.

La commune ne sollicite pas d'autre subvention.

Localisation géographique :

 GOMETZ-LE-CHATEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	30 000,00	100,00%
Total	30 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	15 000,00	50,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	15 000,00	50,00%
Total	30 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058308 - VELO - ELABORATION PLAN VELO- WISSOUS (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	45 000,00 € HT	50,00 %	22 500,00 €
	Montant total de la subvention		22 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DE WISSOUS

Adresse administrative : PLACE DE LA LIBERATION
91320 WISSOUS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Florian GALLANT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 30 novembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Wissous souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la « cyclabilité » du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €.

Le coût du plan vélo de la commune de Wissous est de 45 000€ HT.

Le montant de la subvention est donc de 45 000€ x 50% = 22 500€.

La commune ne sollicite pas d'autre subvention.

Localisation géographique :

■ WISSOUS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	45 000,00	100,00%
Total	45 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	22 500,00	50,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	22 500,00	50,00%
Total	45 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058313 - VELO- ELABORATION PLAN VELO- VAUHALLAN (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	25 000,00 € HT	50,00 %	12 500,00 €
	Montant total de la subvention		12 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUHALLAN

Adresse administrative : 10 GRANDE RUE DU 8 MAI 1945
91430 VAUHALLAN

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur BERNARD GLEIZE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Vauhallan souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la « cyclabilité » du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €

Le coût du plan vélo de la commune de Vauhallan est de 25 000€ HT

Le montant de la subvention est donc de 25 000€ x 50% = 12 500€

La commune sollicite également une subvention de 5 000€ auprès de l'Ademe.

Le reste à charge pour la commune sera donc de:

25 000€ - 12 500€ (Région) - 5 000€ (ADEME) = 7 500€ soit 30%

Localisation géographique :

 VAUHALLAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES	25 000,00	100,00%
Total	25 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	12 500,00	50,00%
Subvention ADEME (sollicitée)	5 000,00	20,00%
fonds restant à la charge du maitre d'ouvrage	7 500,00	30,00%
Total	25 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058316 - VELO - ELABORATION PLAN VELO - CHILLY-MAZARIN (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	50 000,00 € HT	50,00 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN

Adresse administrative : PLACE DU 8 MAI 1945
91380 CHILLY MAZARIN

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Rafika REZGUI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Chilly-Mazarin souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la « cyclabilité » du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :


Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €.

Le coût du plan vélo de la commune de Chilly-Mazarin est de 50 000€ HT.

Le montant de la subvention est donc de 50 000€ x 50% = 25 000€.

La commune ne sollicite pas d'autre subvention

Localisation géographique :

 CHILLY-MAZARIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	25 000,00	50,00%
Fonds restants à la charge du maître d'ouvrage	25 000,00	50,00%
Total	50 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058326 - VELO - ELABORATION PLAN VELO - EPINAY-SUR-ORGE (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	50 000,00 € HT	50,00 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EPINAY SUR ORGE

Adresse administrative : RUE DE L EGLISE
91360 EPINAY SUR ORGE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame MURIEL DORLAND, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 1 novembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune d'Epinay-sur-Orge souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la « cyclabilité » du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €

Or, le coût du plan vélo de la commune d'Epina y sur Orge est de 51075€ HT, aussi le calcul de la subvention s'appliquera au plafond des dépenses subventionnables.


Le montant de la subvention est donc de 50 000€ x 50% = 25 000€

La commune sollicite également une subvention de 10 214€ auprès de l'ADEME

Le reste à charge pour la commune sera donc de:

51075€ - 25 000€ (Région) - 10214€ (ADEME) = 15 861€ soit 31,05% du coût total du projet.

Localisation géographique :

 EPINAY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	51 075,00	100,00%
Total	51 075,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	25 000,00	48,95%
Subvention ADEME (sollicitée)	10 214,00	20,00%
Fonds propres restant à charge du maître d'ouvrage	15 861,00	31,05%
Total	51 075,00	100,00%

DOSSIER N° EX058352 - VELO -ELABORATION PLAN VELO - LES ULIS (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	50 000,00 € HT	50,00 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES ULIS
Adresse administrative : RUE DU MORVAN
91940 LES ULIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Clovis CASSAN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 5 septembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune des Ulis souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la « cyclabilité » du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €

Or, le coût du plan vélo de la commune des ULIS est de 55 000€ HT, aussi le calcul de la subvention s'appliquera au plafond des dépenses subventionnables.

Le montant de la subvention est donc de 50 000€ x 50% = 25 000€

La commune ne sollicite pas d'autre subvention.

Localisation géographique :

■ LES ULIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	55 000,00	100,00%
Total	55 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	25 000,00	45,45%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	30 000,00	54,55%
Total	55 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058353 - VELO- ELABORATION PLAN VELO - SACLAY (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	40 000,00 € HT	50,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SACLAY

Adresse administrative : 12 PLACE DE LA MAIRIE
91400 SACLAY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur MICHEL SENOT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 30 novembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Saclay souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la « cyclabilité » du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €.

Le coût du plan vélo de la commune de Saclay est de 40 000€ HT.

Le montant de la subvention est donc de 40 000€ x 50% = 20 000€.

La commune ne sollicite pas d'autre subvention.

Localisation géographique :

📍 SACLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	40 000,00	100,00%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	20 000,00	50,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	20 000,00	50,00%
Total	40 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058356 - VELO - REVISION PLAN VELO - PALAISEAU (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	50 000,00 € HT	50,00 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PALAISEAU

Adresse administrative : 91 RUE DE PARIS
91120 PALAISEAU CEDEX

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur GREGOIRE DE LASTEYRIE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Palaiseau souhaite initier la révision de son plan vélo qui date de 2018 dans le cadre d'un groupement de commande réalisé avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération.

Le nouveau plan vélo de la commune de Palaiseau devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien, et reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la «cyclabilité» du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un programme d'action sur trois ans sera défini pour mettre en œuvre ce plan vélo.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €, sans que l'ensemble des subventions ne représente plus de 70% du montant des travaux.

Le coût du plan vélo de la commune de Palaiseau est de 50 000€ HT.

Le montant de la subvention est donc de 50 000€ x 50% = 25 000€

La commune sollicite également une subvention de 10 000€ auprès de l'Ademe.

Le reste à charge pour la commune sera donc de:

50 000€ - 25000€ (Région) - 10 000€ (ADEME) = 15 000€ soit 30% du coût total du projet

Localisation géographique :

 PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	25 000,00	50,00%
subvention ADEME (sollicitée)	10 000,00	20,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	15 000,00	30,00%
Total	50 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058359 - VELO - ELABORATION PLAN VELO - GIF-SUR-YVETTE (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	45 000,00 € HT	50,00 %	22 500,00 €
	Montant total de la subvention		22 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE

Adresse administrative : 9 SQUARE DE LA MAIRIE
91190 GIF SUR YVETTE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Michel BOURNAT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 30 novembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Gif sur Yvette souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la « cyclabilité » du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €.

Le coût du plan vélo de la commune de Gif sur Yvette est de 45 000€ HT.

Le montant de la subvention est donc de 45 000€ x 50% = 22 500€.

La commune ne sollicite pas d'autre subvention.

Localisation géographique :

■ GIF-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	45 000,00	100,00%
Total	45 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	22 500,00	50,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	22 500,00	50,00%
Total	45 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058371 - VELO - ELABORATION PLAN VELO - MASSY

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	50 000,00 € HT	50,00 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MASSY
Adresse administrative : 1 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
91300 MASSY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Nicolas SAMSOEN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Massy souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la « cyclabilité » du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €

Or, le coût du plan vélo de la commune de Massy est de 65 000€ HT, aussi le calcul de la subvention s'appliquera au plafond des dépenses subventionnables.

Le montant de la subvention est donc de 50 000€ x 50% = 25 000€

La commune sollicite également une subvention de 20 500 € auprès de l'ADEME

Le reste à charge pour la commune sera donc de:

65000€ - 25 000€ (Région) - 20500€ (ADEME) = 19 500€ soit 30% du coût total du projet.

Localisation géographique :

 MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	65 000,00	100,00%
Total	65 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	25 000,00	38,46%
Subvention ADEME (sollicitée)	20 500,00	31,54%
Fonds propre restant à la charge du maître d'ouvrage	19 500,00	30,00%
Total	65 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058374 - VELO - ELABORATION PLAN VELO - CHAMPLAN (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	39 000,00 € HT	50,00 %	19 500,00 €
	Montant total de la subvention		19 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMPLAN

Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
91160 CHAMPLAN

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Christian LECLERC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 1 septembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Champlan souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la « cyclabilité » du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €.

Le coût du plan vélo de la commune de Champlan est de 39 000€ HT.

Le montant de la subvention est donc de 39 000€ x 50% = 19 500€.

La commune ne sollicite pas d'autre subvention.

Localisation géographique :

 CHAMPLAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	39 000,00	100,00%
Total	39 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	19 500,00	50,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	19 500,00	50,00%
Total	39 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058378 - VELO - ELABORATION PLAN VELO- VILLIERS-LE-BACLE (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	5 000,00 € HT	50,00 %	2 500,00 €
	Montant total de la subvention		2 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS LE BACLE
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
91190 VILLIERS LE BACLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur GUILLAUME VALOIS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 1 mars 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Villiers le Bâcle souhaite se doter d'un plan vélo. Ce plan vélo, réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes avec les autres communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay et piloté par la communauté d'agglomération, devra définir la stratégie d'une politique cyclable globale pour encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Il reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la « cyclabilité » du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un plan d'action sur trois ans pour la mise en œuvre du plan vélo sera proposé.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €.

Le coût du plan vélo de la commune de Villiers le Bâcle est de 5 000€ HT.

Le montant de la subvention est donc de 5 000€ x 50% = 2 500€.

La commune ne sollicite pas d'autre subvention.

Localisation géographique :

📍 VILLIERS-LE-BACLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	5 000,00	100,00%
Total	5 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	2 500,00	50,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	2 500,00	50,00%
Total	5 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058382 - VELO - INSTALLATION DE 6 STATIONS DE REPARATIONS VELO - PALAISEAU (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	20 000,00 € HT	50,00 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PALAISEAU

Adresse administrative : 91 RUE DE PARIS
91120 PALAISEAU CEDEX

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur GREGOIRE DE LASTEYRIE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 30 novembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La ville de Palaiseau a adopté son plan vélo communal en Conseil Municipal du 11 février 2019.

Il comprend un plan d'actions établi sur 3 ans et axé sur les objectifs majeurs suivants:

- 1 - Développer des aménagements cyclables de qualité et améliorer la sécurité routière
- 2 - Mettre en place un cadre incitatif reconnaissant pleinement le vélo comme un mode de transport pertinent et vertueux
- 3 - Développer une culture vélo en menant des actions de communication et/ou de sensibilisation

Dans le cadre de ce plan vélo, la ville prévoit aussi de tester des dispositifs innovants visant à encourager la pratique du vélo sur son territoire et dans un premier temps, l'installation de 6 stations de réparation et gonflage des vélos. Ces bornes installées aux lieux stratégiques de la ville (centre ville, quartier Camille Claudel, stade Collet, gares) inciteront à l'augmentation de la pratique du vélo en facilitant son usage, son entretien ainsi que l'alimentation pour les vélos à assistance électrique.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La ville de Palaiseau ayant réalisé un document stratégique cyclable et un plan opérationnel de développement de la pratique cyclable, la Région apporte une subvention prévue par son Plan vélo à hauteur de 50% de l'opération pour l'installation d'équipements de service comme les stations de gonflage et petites réparations.

Le cout de la fourniture de ces 6 stations est de 20 000 € HT

La subvention pour cette opération s'élève ainsi à 10 000 € (50% x 20 000 €).

Par ailleurs, la ville sollicite une subvention auprès de l'ADEME de 4000 €.

La participation de la ville en fonds propres est donc de :

20 000 € - 10 000 € (région) - 4 000 € (ADEME) = 6 000 € soit 30% du coût total du projet.

Localisation géographique :

🏠 PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	10 000,00	50,00%
Subventions ADEME (Sollicitée)	4 000,00	20,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	6 000,00	30,00%
Total	20 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058387 - VELO - VOIE VERTE AVENUE DE NORMANDIE - LES ULIS (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	527 952,00 € HT	50,00 %	263 976,00 €
	Montant total de la subvention		263 976,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

Adresse administrative : 21 RUE JEAN ROSTAND
91898 ORSAY

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur GREGOIRE DE LASTEYRIE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La communauté d'agglomération Paris Saclay a adopté en 2018 un schéma directeur des circulations douces sur son territoire qui prévoit notamment la création d'une voie verte le long de l'avenue de Normandie aux Ulis. Cette voie verte objet de la présente demande mesure environ 850 m et est séparée physiquement de la chaussée par une noue d'infiltration paysagée. Afin que cette voie verte soit complète, il est nécessaire de construire un mur de soutènement de 2m de haut (ouvrage d'art) sur une courte section. Les études pour la construction de cet ouvrage d'art seront réalisés en même temps que les travaux de la voie verte et sa construction sera réalisée dans une deuxième phase. Cette liaison permet de raccorder la piste cyclable et le trottoir existants dans la section de l'avenue située en agglomération avec le chemin piétons / cycles existant le long de la RD188. Il s'agit du maillon manquant pour assurer la desserte de la gare RER B de Bures sur Yvette depuis les Ulis.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La communauté d'agglomération ayant réalisé un document stratégique cyclable et un plan opérationnel de développement de la pratique cyclable, la Région apporte une subvention au taux maximum prévu par son Plan vélo. Ainsi, sont subventionnés à 50% des dépenses au titre de la complétion du maillage

cyclable les aménagements permettant de mettre en place des itinéraires de desserte des gares ou de zones d'emplois structurantes du territoire.

1) création voie verte

Le montant du projet de création de voie verte avenue de Normandie est de 897 826€ HT (travaux et MOE)

Cependant, le plafond des dépenses subventionnables est fixé à 550 € / mètre linéaire soit pour le présent projet

$850\text{ml} \times 550\text{€} = 467\,500\text{€}$

Le montant de la subvention région pour la voie verte est donc de :

$467\,500 \times 50\% = 233\,750\text{€}$

2) Etudes Ouvrage d'art

les études de faisabilité du mur de soutènement sont de 60452€ HT

les études ouvrage d'art sont subventionnables à hauteur de 50% dans la limite de 1 million

donc la subvention est de $60452 \times 50\% = 30\,226\text{€}$

Le total des subventions est donc de 263 976€

Paris Saclay sollicite également une subvention de 119 615 auprès du CD91 et 252141 € auprès de l'agence de l'eau.

Le reste à charge pour la communauté d'agglomération sera donc de:

$958\,278\text{€} - 263976\text{€} (\text{Région}) - 119\,615\text{€} (\text{CD91}) - 252\,141\text{€} (\text{Agence de l'eau}) = 322\,546\text{€}$ soit 33,66% .

Localisation géographique :

■ CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
maitrise d'oeuvre	117 108,00	12,22%
travaux voie verte	780 718,00	81,47%
Etude OA	60 452,00	6,31%
Total	958 278,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	263 976,00	27,55%
Subvention Département (sollicitée)	119 615,00	12,48%
Subvention Agence de l'eau (sollicitée)	252 141,00	26,31%
Fonds propres (restant à charge)	322 546,00	33,66%
Total	958 278,00	100,00%

DOSSIER N° EX058389 - VELO - ELABORATION PLAN VELO -COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 VALLÉES (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	40 000,00 € HT	50,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CC2V COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 VALLEES
Adresse administrative : 23 RUE DE LA CHAPELLE SAINT-BLAISE
91490 MILLY-LA-FORET
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Pascal SIMONNOT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 15 juillet 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Afin de parer à la problématique des discontinuités des aménagements cyclables actuellement existantes sur son territoire, la communauté de communes des 2 Vallées (CC2V) souhaite réaliser un schéma cyclable intercommunal prenant en compte les spécificités d'un territoire à dominante rurale.

Cette étude a pour objectifs de :

- définir un maillage de l'ensemble du territoire à travers un réseau hiérarchisé d'itinéraires adaptés en fonction des besoins, des espaces et territoires desservis, et donc aux potentiels usagers attendus sur ces aménagements;
- faire des modes actifs, un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle et facilitant les déplacements multimodaux;
- rétablir les discontinuités et dysfonctionnements du réseau existants (qualité de l'aménagement, signalisation de l'itinéraire, etc.);
- développer des services complémentaires (stationnement, services vélos) pour favoriser la pratique;
- définir un plan d'action.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €.

Le coût du plan vélo de la commune de la communauté de communes des 2 vallées est de 40 000€ HT.

Le montant de la subvention est donc de 40 000€ x 50% = 20 000€.

La commune ne sollicite pas d'autre subvention.

Localisation géographique :

🏠 CC 2 VALLEES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	40 000,00	100,00%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	20 000,00	50,00%
Fonds propres restant à la charge du maître d'ouvrage	20 000,00	50,00%
Total	40 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058400 - VELO- REVISION PLAN VELO - PARIS-SACLAY (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	50 000,00 € HT	50,00 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

Adresse administrative : 21 RUE JEAN ROSTAND
91898 ORSAY

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur GREGOIRE DE LASTEYRIE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La Communauté Paris-Saclay s'engage dans la révision du schéma directeur communautaire des circulations douces. Une large majorité des communes du territoire de l'agglomération vont initier l'élaboration ou l'actualisation de leurs plans vélos dans le même temps. Pour ce faire, un groupement de commandes a été mis en place pour bénéficier d'un soutien en ingénierie. Cette démarche partenariale va permettre l'émergence de plans vélos cohérents et coordonnés tout en mutualisant les ressources financières

Ce plan reposera sur trois étapes.

Étape1: état des lieux et diagnostic.

Cette étape est essentielle pour déterminer la «cyclabilité» du territoire en caractérisant les atouts et les faiblesses du territoire en matière de pratique cyclable et en analysant les comportements cyclistes.

Étape 2: orientations et stratégie cyclable

Des propositions seront faites pour permettre de définir un véritable maillage du territoire, en consultation avec les services des territoires limitrophes, de l'agglomération et du département afin de s'assurer de la compatibilité et de la cohérence des différents plans vélos.

Étape 3: plan pluriannuel d'investissement

Un programme d'action sur trois ans sera défini pour mettre en œuvre ce plan vélo.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les études d'élaboration d'un document stratégique territorial cyclable sont éligibles au plan vélo régional au taux de 50% avec un plafond des dépenses subventionnables à 50 000 €

Or, le coût du plan vélo de la communauté d'agglomération Paris Saclay est de 100 000€ HT, aussi le calcul de la subvention s'appliquera au plafond des dépenses subventionnables.

Le montant de la subvention est donc de $50\,000\text{€} \times 50\% = 25\,000\text{€}$

La communauté d'agglomération ne sollicite pas d'autre subvention.

Localisation géographique :

📍 CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES	100 000,00	100,00%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	25 000,00	25,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	75 000,00	75,00%
Total	100 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058401 - VELO - AMENAGEMENT 3ème ANNEE PLAN VELO CC ENTRE JUINE ET RENARDE (91)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	315 600,00 € HT	50,00 %	157 800,00 €
	Montant total de la subvention		157 800,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE
Adresse administrative : 2 RUE DES HETRES POURPRES
91580 ETRECHY
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Cette demande de subvention concerne l'année 3 du plan d'actions 2019-2021 du Plan vélo intercommunal de la Communauté de communes Entre Juine et Renarde.

1. Itinéraire n°4_d et e – Etréchy

Cet itinéraire a une fonction de desserte vers le pôle économique de la ville d'Etréchy et permettra aussi de rejoindre la voie verte sur l'avenue d'Orléans qui dessert le collège et le stade. Il est constitué de bandes cyclables bilatérales unidirectionnelles sur une longueur d'environ 350m.

2. Itinéraire n°24 d – Lardy

Cette itinéraire a pour objectif de continuer ce qui a pu être réalisé sur le 24_c en réalisant sur le tronçon d (sur l'allée Cornuel à partir du chemin du pavillon jusqu'à Rue de Cochet), un itinéraire avec bandes cyclables bilatérales unidirectionnelles protégées sur une longueur d'environ 250m.

La réalisation de cet aménagement finalise la partie sud de l'itinéraire n°24, et crée la connexion avec l'itinéraire n°11 pour relier la nouvelle gare de Lardy

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Communauté de communes ayant réalisé un document stratégique cyclable et un plan opérationnel de développement de la pratique cyclable, la Région apporte une subvention au taux maximum prévu par son Plan vélo. Ainsi, sont subventionnés à 50% des dépenses au titre de la complétion du maillage cyclable les aménagements permettant de mettre en place des itinéraires de desserte des gares ou de zones d'emplois structurantes du territoire.

le montant des travaux est de :

135 200 € (itinéraire 4D et E) + 180 400 € (itinéraire 24D) = 315 600€ HT

Le plafond des dépenses subventionnables est de 550 €/mètre linéaire par sens pour des voies unilatérales. Il est prévu 2 voies unilatérales par tronçons (une par sens).

Le plafond des travaux subventionnables est donc de :

$((350 \times 2) + (250 \times 2)) \times 550 = 660\ 000\text{€}$

Donc l'ensemble des travaux sont subventionnables.

la subvention région sera donc de

$315\ 600\text{€} \times 50\% = 157\ 800\text{€}$

la communauté de communes sollicite également une subvention de 20% auprès du CD91. Le reste à charge pour la communauté de communes est donc de 30%

Localisation géographique :

 CC ENTRE JUINE ET RENARDE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
itinéraire 4D_E	135 200,00	42,84%
itinéraire 24D	180 400,00	57,16%
Total	315 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	157 800,00	50,00%
subvention CD91 (sollicitée)	63 120,00	20,00%
Fonds propres restants à la charge maître d'ouvrage	94 680,00	30,00%
Total	315 600,00	100,00%

DOSSIER N° EX058407 - Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables - COEUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	448 885,54 € HT	50,00 %	224 442,77 €
		Montant total de la subvention	224 442,77 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
Adresse administrative : 1 PLACE SAINT EXUPERY
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur ERIC BRAIVE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 1 avril 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Cœur Essonne Agglomération a adopté son plan vélo en décembre 2020. Il comprend un volet itinéraire, un volet stationnement, un volet jalonnement et un volet services aux cyclistes

Parmi les itinéraires du plan vélo, l'itinéraire n°15 d'une longueur d'environ 2250 mètres dessert la commune de Marolles-en-Hurepoix. Il doit assurer la continuité vers la gare SNCF, avec une liaison cyclable entre le centre de Marolles et la zone commerciale de Maison Neuve à Brétigny sur Orge. 80% de l'itinéraire sera aménagé en zone 30 et des pistes cyclables sont prévues sur les 20% de l'itinéraire les plus circulés.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Cœur Essonne Agglomération ayant réalisé un document stratégique cyclable et un plan opérationnel de développement de la pratique cyclable, la Région apporte une subvention au taux maximum prévu par

son Plan vélo. Ainsi, sont subventionnés à 50% des dépenses, au titre de la complétion du maillage cyclable, les aménagements permettant de mettre en place des itinéraires de desserte des gares ou de zones d'emplois structurantes du territoire.

Le montant du projet de création de l'itinéraire n°15 est de 448 885,54 € HT

le plafond des dépenses subventionnables est fixé à 550 € / mètre linéaire soit pour le présent projet 2250ml X 550€ = 1 237 500€. Donc l'ensemble du montant du projet est subventionnable.

Le montant de la subvention région est donc de :
448 885.54 € x 50% = 224 442.77€

Le demandeur sollicite également une subvention du département de 89777,11€

le reste à charge pour le maitre d'ouvrage est de
448 885,54€ - 224 442,77€ (Région) - 89 777,11 € (ADEME) = 134 665,66 € soit 30% du coût total du projet.

Localisation géographique :

 CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
maitrise d'oeuvre	29 366,34	6,54%
travaux	419 519,20	93,46%
Total	448 885,54	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	224 442,77	50,00%
Subvention CD91 (sollicitée)	89 777,11	20,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	134 665,66	30,00%
Total	448 885,54	100,00%

**DOSSIER N° EX058445 - VELO - AMENAGEMENTS CYCLABLES AVENUES TAILLEVENT - ST
FIACRE - BD DE LA PAIX - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78)**

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	1 696 264,00 € HT	30,66 %	488 159,11 €
		Montant total de la subvention	488 159,11 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Adresse administrative : 16 RUE DE PONTOISE
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Arnaud PERICARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 septembre 2021 - 30 septembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La municipalité met en application le plan triennal d'aménagements cyclables issu du plan vélo 2019-2022 et voté par la CASGBS par voie de délégation.

Les aménagements cyclables permettront de favoriser les déplacements du quotidien liant le centre-ville, les établissements scolaires et la gare de Saint-Germain-Bel-Air-Fourqueux. Les aménagements s'inscrivent dans un secteur en pleine mutation avec l'arrivée du T13 en gare.

- Avenue Taillevent (400ml) : L'aménagement cyclable consiste en la création de 2 pistes unidirectionnelles bilatérales en réaménageant l'ensemble de la rue.
- Avenue Saint-Fiacre (250 ml) : L'aménagement cyclable consiste en la création de 2 pistes unidirectionnelles bilatérales en réaménageant l'ensemble de la rue, prolongement de l'avenue Taillevent et desserte de la rue de L'Aurore, déjà aménagée.
- Boulevard de la Paix (300ml) : l'aménagement cyclable consiste en la création d'une piste bidirectionnelle en réaménageant la rive sud de la rue.
- Zone Est du boulevard de la Paix par le parc du Bois-Joli : l'aménagement cyclable consiste en la création d'une voie verte dans le parc du Bois-Joli.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les dépenses subventionnables au titre du maillage cyclable intègrent les aménagements permettant de mettre en place des itinéraires de desserte des gares et les grands équipements générateurs de flux, et sont subventionnées à hauteur de 50% dans la limite du plafond de dépenses subventionnables fixé à 550€/ml.

- Piste cyclable avenue Taillevent : le montant des travaux éligibles est estimé à 502 493,11 €HT, soit 628,12 €HT/ml, l'application du plafond de 550€/ml s'applique.

Au regard du linéaire prévu de 800 ml (2 x 400ml), le plafond des dépenses subventionnables est de 440 000€HT.

Le montant de la subvention est donc de 220 000 € (50% x 440 000 €).

- Piste cyclable avenue Saint Fiacre : le montant des travaux éligibles est estimé à 198 099,99 €HT.

Au regard du linéaire prévu de 500 ml (2 x 250ml), le plafond des dépenses subventionnables est de 275 000 €HT.

Le montant de la subvention est donc de 99 050 € (50% x 198 099,99 €).

- Piste cyclable boulevard de la Paix : le montant des travaux éligibles est estimé à 243 915,17€HT, soit 813,05 €HT/ml, l'application du plafond de 550€/ml s'applique.

Au regard du linéaire prévu de 300 ml, le plafond des dépenses subventionnables est de 165 000 €HT.

Le montant de la subvention est donc de 82 500 € (50% x 165 000 €).

- Voie verte du parc : le montant des travaux éligibles est estimé à 173 218,22 €HT.

Au regard du linéaire prévu de 380 ml, le plafond des dépenses subventionnables est de 209 000 €HT.

Le montant de la subvention est donc de 86 609,11 € (50% x 173 218,22 €).

Au total, le montant de la subvention de la Région s'élève à 220 000 + 99 050 + 82 500 + 86 609,11 € = 488 159,11 €.

La commune sollicite par ailleurs une subvention de la CASGBS d'un montant de 345 144 €.

Le reste à financer à la charge de la commune s'établit à 862 960,89 €, soit 50,87%.

Localisation géographique :

 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	1 696 264,00	100,00%
Total	1 696 264,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	488 159,11	28,78%
Subvention CASGBS (sollicitée)	345 144,00	20,35%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	862 960,89	50,87%
Total	1 696 264,00	100,00%

DOSSIER N° 21008391 - VELO - CARPF COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE - REALISATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES A COMPANS - MITRY-MORY - VILLEPARISIS (77)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	707 508,50 € HT	15,87 %	112 250,00 €
	Montant total de la subvention		112 250,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CARPF COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE
Adresse administrative : 6 BIS AVENUE CHARLES DE GAULLE 95700 ROISSY EN FRANCE
Statut Juridique : Etablissement Public de Coopération Intercommunautaire
Représentant : Monsieur PASCAL DOLL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réalisation d'aménagements cyclables sur les communes de Compans, Mitry-Mory et Villeparisis.

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) souhaite développer l'usage du vélo au quotidien sur son territoire.

Pour cela, un schéma directeur cyclable subventionné par la Région par délibération CP2020-358 du 23 septembre 2020, est en cours d'élaboration

Dans l'attente de l'adoption de son schéma directeur cyclable, la CARPF profite du réaménagement de certaines voies pour réaliser des aménagements qui participent au maillage cyclable du territoire intercommunal.

La présente demande de subvention porte sur la réalisation de trois aménagements cyclables, sur les communes de Compans (77), Mitry-Mory (77) et Villeparisis (77).

- A Compans, la CARPF réalise une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de large, séparée des voies de circulation motorisées, sur toute la longueur de la rue des Grands Marais (environ 430 mètres).

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre d'un itinéraire de desserte nord-sud du territoire communautaire.

- A Mitry-Mory, la CARPF réalise une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de large séparée des voies de circulation motorisée et du trottoir, sur toute la longueur de la rue Gustave Eiffel (environ 200 mètres), entre l'avenue du 8 mai 1945 et l'avenue des frères Lumière.

- A Villeparisis, la CARPF réalise des bandes cyclables de 1,50 mètres de chaque côté de la rue des Entrepreneurs, sur une longueur totale d'environ 400 mètres, entre le rond-point de l'avenue Jean Monnet au nord, et l'avenue de Berny au sud.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La CARPF n'ayant pas encore adopté de document stratégique cyclable, la Région peut apporter une subvention à hauteur de 25% d'une dépense subventionnable plafonnée à 550 €/ml.

Le coût attendu des aménagements réalisés se décompose comme suit :

- COMPANS (rue des grands marais) : 495 000 € HT
- MITRY-MORY (rue Gustave Eiffel) : 50 000 € HT
- VILLEPARISIS (rue des entrepreneurs) : 162 500 € HT

A Compans (rue des grand marais), le montant des travaux s'élève à 495 000 € HT pour un linéaire de 430 mètres, soit 900 €/ml. Le plafond des dépenses subventionnables est dépassé. La dépense subventionnable s'élève à 236 500 € (430 ml x 550 € = 236 500 €). La subvention régionale s'élève à 59 125 € (236 500 € x 25% = 59 125 €).

A Mitry-Mory (rue Gustave Eiffel), le montant des travaux s'élève à 50 000 € HT pour un linéaire de 200 mètres, soit 250 €/ml. Le plafond de dépense subventionnable n'est pas atteint. La subvention régionale s'élève donc à 12 500 € (50 000 € x 25% = 12 500 €).

A Villeparisis (rue des entrepreneurs), les travaux s'élèvent à 162 500 € HT pour un linéaire de 400 mètres, soit 406 € / ml. le plafond de dépense subventionnable n'est pas atteint. La subvention régionale s'élève donc à 40 625 € (162 500 € X 25% = 40 625 €).

Au total, la subvention régionale s'élève à 112 250 € (59 125 € + 12 500 € + 40 625 € = 112 250 €).

Localisation géographique :

- COMPANS
- MITRY-MORY
- VILLEPARISIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Compans - Maitrise d'oeuvre	22 854,50	3,23%
Compans - Travaux	472 154,00	66,73%
Mitry-Mory - Travaux	50 000,00	7,07%
Villeparisis - Travaux	162 500,00	22,97%
Total	707 508,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	112 250,00	15,87%
Fonds propres	595 258,50	84,13%
Total	707 508,50	100,00%

**DOSSIER N° 21008376 - VELO - RER-V LIGNE D1 - ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE
PREFAISABILITE SUR LE SECTEUR VAL D'OISE - CD95**

Dispositif : Soutien régional au RER-V (n° 00001217)

Délibération Cadre : CP2020-272 du 27/05/2020

Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200

Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional au RER-V	84 300,00 € HT	60,00 %	50 580,00 €
	Montant total de la subvention		50 580,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
Adresse administrative : 2 AV DU PARC QRT NOUVELLE PREFECTURE
95000 CERGY
Statut Juridique : Département
Représentant : Madame Marie-Christine CAVECCHI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2021 - 31 mars 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La ligne D1 du RER-Vélo reliera Paris - Saint-Denis - Sarcelles - Le Mesnil-Aubry.

De premières réunions se sont tenues pour cette ligne avec l'ensemble des partenaires, maîtres d'ouvrage, collectivités concernées, collectif vélo.

Sur le secteur nord de la ligne (Val d'Oise), aucun consensus n'a pu être dégagé jusqu'à présent quant au tracé de la ligne D1 sur le secteur. Les partenaires ont constaté qu'une étude serait nécessaire afin de comparer les différentes variantes proposées et d'en dégager un itinéraire. Le Département du Val d'Oise a proposé de piloter une étude globale d'opportunité en ce sens.

Le comité de ligne RER-V D1 du 9 juin 2021 a validé le principe d'une étude pilotée par le Département du Val d'Oise.

Cette étude aura pour objet :

- de dresser un état des lieux des différentes variantes d'itinéraires ;
- de valider un itinéraire avec les parties prenantes par le biais d'une analyse multicritères ;
- de réaliser l'étude de préfaisabilité de l'itinéraire retenu et de fournir un estimatif du montant des travaux pour les différents maîtres d'ouvrages.

Les résultats devront être cohérents avec le cahier des charges du RER Vélo - Réseau Cyclable à Haut Niveau de Service en Ile-de-France.

Conformément à la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, l'obligation, pour les grands opérateurs de transports et maîtres d'ouvrage (Département, SNCF, RATP, Île-de-France Mobilités, Ports de Paris, VNF, etc.), d'accueillir des stagiaires fera l'objet d'une convention passée avec chacune des structures et détaillant leurs engagements. Cette manière de procéder découle du nombre important de conventions liant ces tiers avec la Région et permettra de disposer d'une vision d'ensemble.

Détail du calcul de la subvention :





Conformément à la délibération n° CP 2020-272, la Région apporte son soutien au développement du RER-Vélo.

Les études sont financées à un taux maximum de 60%. Le plafond de dépenses subventionnables est fixé à 1 000 000 € par étude

Le coût de l'étude pilotée par le Département du Val d'Oise est estimé à 84 300 € HT.
Le plafond des dépenses subventionnables n'est pas atteint.

Le montant de la subvention régionale est donc de 50 580 € (60% x 84 300 €).

Localisation géographique :

-  SARCELLES
-  VILLIERS-LE-BEL
-  ECOUEN
-  LE MESNIL-AUBRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude	84 300,00	100,00%
Total	84 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	50 580,00	60,00%
Fonds propres	33 720,00	40,00%
Total	84 300,00	100,00%